



Code de conduite du distributeur



ENGINEERING YOUR SUCCESS.

Introduction

Le Code de conduite du distributeur Parker Hannifin (Code) énonce les exigences et attentes minimales concernant la conformité aux lois et la conduite acceptable pour les distributeurs Parker. Les exigences et attentes énoncées dans ce Code s'appliquent à tous les distributeurs Parker, quelle que soit la localisation de leur siège social ou de leurs sites commerciaux. Le distributeur se conformera également aux lois, directives et réglementations locales en vigueur. Les distributeurs sont également encouragés à introduire des politiques, des standards, des procédures ou des codes plus stricts que ces exigences et attentes.

Chez Parker, nous sommes conscients que notre réussite ne dépend pas uniquement de la qualité de nos produits, mais également de notre expérience client hors pair, de notre intégrité professionnelle, de notre conformité et de notre conduite responsable. Nous attendons non seulement de nos employés, mais aussi de nos distributeurs qu'ils se conforment à ces principes.

Aussitôt informé du non-respect de ce Code par un distributeur, Parker le signalera à sa direction et discutera des mesures correctives à mettre en place. Toute non-conformité au Code sera considérée comme une violation matérielle des obligations du distributeur envers Parker et pourra entraîner des mesures pouvant aller jusqu'à la cessation de la relation commerciale avec Parker.

Le Code complète, mais ne remplace pas, les droits maintenus par Parker en vertu d'un contrat avec le distributeur. Parker se réserve le droit de réaliser un audit ou un examen pour vérifier la conformité du distributeur à ce Code.



Table des matières

La dimension économique

Corruption	4
Concurrence loyale	4
Fraude	5
Cadeaux, voyages ou divertissements offerts ou reçus	5
Blanchiment d'argent/Financement d'activités criminelles	6
Propriété intellectuelle et confidentialité	6
Délits d'initiés	6
Secret des données	7
Droit du commerce	7

Les dimensions humaines et environnementales

Droits de l'Homme	8
Sécurité	9
Normes environnementales	9

La dimension économique

La philosophie commerciale de Parker est que nous remportons des contrats en nous basant uniquement sur les mérites et l'intégrité de nos produits, de nos services et de nos équipes. Nous ne tolérons ou n'approuvons pas les pratiques commerciales illégales ou malhonnêtes et nous attendons de nos distributeurs qu'ils fassent de même.

1. Corruption

Les distributeurs ne doivent jamais offrir, fournir, promettre ou accepter quoi que ce soit dont la valeur pourrait être perçue comme un paiement en vue d'obtenir un avantage commercial indu. Les pots-de-vin (par exemple, les paiements nominaux pour accélérer une action gouvernementale non-discretionnaire de routine) sont également interdits.

Les distributeurs doivent se conformer à la loi américaine relative à la répression et la prévention de la corruption des agents publics à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), à la loi américaine relative à la répression et la prévention des pots-de-vin (Anti-Kickback Act) et à la loi britannique relative à la répression et la prévention de la corruption (UK Bribery Act), ainsi qu'aux lois relatives à la répression et la prévention des pots-de-vin et de la corruption de tous les pays dans lesquels ils exercent des activités.

2. Concurrence loyale

Parker croit en la concurrence libre et ouverte, et respecte les lois antitrust et les lois relatives à la concurrence en vigueur dans tous les pays dans lesquels nous exerçons des activités. Les distributeurs ne doivent pas présenter de façon inexacte les caractéristiques des produits ou services Parker, agir de façon malhonnête ou se livrer à des pratiques déloyales ou anticoncurrentielles. Les distributeurs doivent éviter de donner l'impression d'une conduite inappropriée.

Les distributeurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations antitrusts et relatives à la concurrence en vigueur. Les pratiques concurrentielles robustes et loyales incluent :

- la participation aux appels d'offres indépendamment des concurrents ;
- la non-discussion des pratiques d'appels d'offres avec des concurrents ;
- la non-participation à des accords, des pratiques coordonnées ou des ententes de nature à restreindre la concurrence ;
- le non-échange d'informations sensibles avec des concurrents (y compris les tarifs, coûts, données de production, données de marché, territoires de vente, canaux de distribution, listes de clients ou autres informations commerciales non-publiques) ; et
- la collecte d'informations sur les concurrents exclusivement en utilisant des moyens éthiques et légaux.

3. Fraude

Parker ne tolérera aucun acte impliquant le vol, la fraude, la falsification, la malversation ou l'usage abusif d'une ressource de l'entreprise ou de ses clients. Ces actes malhonnêtes sont incompatibles avec les valeurs et la culture de Parker. Les distributeurs ne se rendront pas complices de tels manquements, y compris, mais pas seulement :

- le détournement de fonds ou de propriété ;
- l'utilisation abusive de ressources à des fins privées ;
- la création ou la soumission de fausses réclamations ;
- la création de fausses factures ou de rapports ou documents frauduleux ;
- la présentation inexacte de la nature des transactions ; et
- la création intentionnelle de faux états financiers.

4. Cadeaux, voyages ou divertissements offerts ou reçus

Dans certaines circonstances, il est acceptable d'offrir des cadeaux, des voyages ou des divertissements, mais cette pratique peut également créer une impression d'irrégularité et/ou de violation de la loi. Les distributeurs Parker ne doivent jamais offrir, donner, demander ou recevoir quoi que ce soit de valeur en échange d'un avantage commercial indu ou en vue d'influer à tort sur un acte ou une décision.

Les distributeurs s'assureront que les cadeaux, voyages et divertissements sont tolérés en vertu de ce Code et de toutes les lois en vigueur, et qu'ils sont toujours modestes, peu fréquents, raisonnables, dûment consignés et légitimes. Les cadeaux, voyages et divertissements donnant une impression d'irrégularité ou illégaux, somptueux, fréquents, vulgaires et/ou offerts en contrepartie d'un avantage commercial indu sont strictement interdits.



5. Blanchiment d'argent/Financement d'activités criminelles

Les distributeurs éviteront et ne faciliteront pas le blanchiment d'argent ou le financement d'activités criminelles, y compris le terrorisme. Les distributeurs prendront des mesures pour prévenir toute utilisation involontaire des ressources de l'entreprise à ces fins et resteront à l'affût des activités ou transactions inhabituelles ou suspectes. Celles-ci peuvent inclure les tentatives de paiement en espèces ou à partir de sources de financement inhabituelles, les arrangements impliquant le transfert de fonds depuis ou vers des pays ou entités sans lien avec la transaction ou le client, les accords anormalement complexes qui ne correspondent pas à une vraie finalité commerciale ou les tentatives de soustraction aux obligations de conservation de documents ou de reporting.

Les distributeurs se conformeront aux lois relatives à la répression et la prévention du blanchiment d'argent et du terrorisme en vigueur.

6. Propriété intellectuelle et confidentialité

Les distributeurs respecteront la propriété intellectuelle et les informations propriétaires de Parker, ne les divulgueront pas à des tierces parties sans le consentement de Parker et les utiliseront conformément aux prescriptions de Parker. De plus, les distributeurs protégeront les informations reçues de Parker et des clients qui utilisent des produits Parker en les traitant avec au moins le même degré de confidentialité que leurs propres informations dont ils sont propriétaires. Enfin, les distributeurs respecteront les droits de propriété intellectuelle et les informations confidentielles appartenant à des tierces parties, et prendront les mesures appropriées pour éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

7. Délits d'initiés

Les distributeurs s'assureront que les informations non-publiques obtenues dans le cadre de leurs relations commerciales avec Parker ou des tierces parties cotées en bourse ne sont pas utilisées à des fins illégitimes. Les distributeurs s'assureront que leurs employés et parties associées n'échangent (achat ou vente) jamais d'actions ou titres d'une société sur la base d'informations confidentielles, ne divulguent jamais d'informations confidentielles ou n'encouragent personne à prendre une décision concernant l'échange d'actions ou titres sur la base d'informations confidentielles.

8. Secret des données

Les distributeurs préserveront la sécurité et la confidentialité des informations personnelles des clients, fournisseurs et employés de Parker. De plus, les distributeurs se conformeront aux lois et réglementations relatives au transfert, au traitement et à la rétention des informations personnelles en vigueur. L'accès aux informations personnelles sera restreint aux employés désignés du distributeur ayant besoin de les connaître à des fins commerciales ou juridiques légitimes.

9. Droit du commerce

Les distributeurs sont tenus de se conformer à toutes les lois en vigueur, y compris celles des États-Unis et d'autres pays, qui régissent l'importation, l'exportation et la réexportation de biens, services, logiciels et technologies Parker. Ces lois incluent, mais pas seulement : les embargos commerciaux ; les sanctions économiques ; les réglementations relatives au contrôle des exportations ; les réglementations antiboycotts des États-Unis ; les réglementations fiscales ; et les exigences de sécurité des marchandises. Les distributeurs doivent obtenir une autorisation préalable d'exportation pour les produits Parker contrôlés, le cas échéant, et ne doivent pas utiliser, maintenir, transférer, expédier ou réexporter des produits Parker en lien avec des transactions commerciales, que ce soit directement ou indirectement, avec des pays soumis à des restrictions ou à des sanctions (y compris Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la région du Darfour au Soudan et la Syrie) ou avec une partie non autorisée soumise à des restrictions commerciales en vertu des réglementations relatives à l'exportation des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union européenne ou autre en vigueur.



Les dimensions humaines et environnementales

En tant qu'entreprise citoyenne responsable, Parker s'engage à contribuer de façon concrète et positive dans le monde entier et au sein des communautés dans lesquelles Parker exerce ses activités. La promotion des droits de l'Homme et la protection de l'environnement sont des traditions importantes de Parker, et nous attendons de nos distributeurs qu'ils reflètent ces engagements.

Les sections ci-après énumèrent les principales attentes de Parker, mais Parker encourage ses distributeurs à dépasser ces exigences minimales.

10. Droits de l'Homme

Parker respecte tous les droits de l'Homme et a établi un programme basé sur les standards et les lois et réglementations en vigueur dans le monde entier, y compris la loi britannique de 2015 relative à la répression et la prévention de l'esclavage moderne (Modern Slavery Act). Nous attendons de nos distributeurs qu'ils partagent ces valeurs et, au minimum, respectent toutes les lois et réglementations en vigueur qui promeuvent et protègent les droits des travailleurs dans le monde entier.

Parker s'attend à ce que tous les employés des distributeurs soient traités avec respect et dignité, et travaillent dans un environnement exempt de toute discrimination et de tout harcèlement illégal, et conforme à toutes les lois et réglementations relatives à la main-d'œuvre forcée ou carcérale, au trafic d'êtres humains, au travail des enfants, aux heures de travail, aux salaires et avantages sociaux, et à la santé et la sécurité en vigueur. Les distributeurs doivent systématiquement s'assurer que travailler pour eux est l'expression d'un choix libre et proscrire la main-d'œuvre forcée, involontaire ou infantile.

Les distributeurs doivent, au minimum, offrir à leurs employés des heures de travail régulières correspondant au salaire minimum légal ou conformes aux conventions collectives et aux standards sectoriels. Les distributeurs doivent fournir un salaire et des avantages sociaux conformes à toutes les lois et réglementations en vigueur, y compris celles relatives aux salaires minimum, aux heures supplémentaires et à d'autres éléments de compensation.



11. Sécurité

Les distributeurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations relatives à la santé et la sécurité en vigueur. Les distributeurs et leurs employés sont tenus d'identifier et de résoudre les problèmes de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Les distributeurs doivent fournir à leurs employés un environnement de travail sûr et hygiénique, un équipement de protection approprié et une formation suffisante pour accomplir leurs tâches respectives.

12. Normes environnementales

Les distributeurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations relatives à l'environnement en vigueur et en lien avec leur activité, et s'employer avec diligence à minimiser l'impact de leur activité sur l'environnement. Parker attend des distributeurs qu'ils adoptent des pratiques commerciales qui préservent et protègent l'environnement, contribuent au bien-être de la communauté dans laquelle ils exercent leurs activités et démontrent leur responsabilité et leur transparence concernant leur politique environnementale.



Parker Hannifin Corporation
**Office of Audit, Compliance
and Enterprise Risk Management**
6035 Parkland Boulevard Cleveland, OH
44124-4141 États-Unis
www.parker.com